Corporation professionnelle des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

Table des matières

90-04365/

Monsieur Pierre Fortier
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 1989

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.,
Président

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec

Montréal, mai 1989

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.,
Président

Rapport annuel du Président

Au terme de l'année 1988-89, il me fait plaisir de tracer le bilan des activités qui auront permis à la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec d'assurer son mandat de protection du public, mais également d'initier des projets d'envergure pour l'évolution de la pratique de ses membres.

D'abord et malgré le contexte actuel et de remise en question des modes de prestation des soins de santé, la Corporation s'est assurée, par le biais d'une inspection professionnelle rigoureuse, du contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. En outre, copie de la version anglaise des «indicateurs de compétence de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire» a été expédiée à tous nos membres anglophones afin qu'ils cernent mieux leur rôle auprès du bénéficiaire.

Dans cette même perspective où la Corporation tient à s'assurer de l'excellence de la pratique de ses membres par une adéquation entre l'évolution des techniques de soins et la formation reçue par les candidates à la profession, de nombreux efforts ont été consentis, en collaboration avec le Ministère de l'Education, en vue d'implanter, dès septembre 1989, un programme amélioré totalisant 1800 heures d'enseignement théorique et pratique en soins infirmiers.

Des démarches ont également été entreprises afin d'offrir aux membres déjà sur le marché du travail, des programmes de formation adaptés à leurs besoins et à la réalité de leur pratique. La formation a donc constitué un dossier d'importance pour la Corporation, notamment par la récupération de la Charte d'enseignement de la Commission des Ecoles de gardes-malades et infirmiers auxiliaires.

Voulant ainsi assurer la compétence de ses membres et leur place en soins infirmiers, la Corporation s'est impliquée activement à la Table de concertation mise en place par la Ministre Lavoie-Roux. La Corporation a donc pu préciser avec les autres intervenants, le mandat et l'orientation des travaux de cette table qui, sans aucun doute, aura un impact important sur l'organisation et la prestation des soins infirmiers.

La Corporation aura donc réussi à faire entendre sa position mais non sans avoir préalablement réagi à tous les débats, études, commissions qui touchaient la pratique de ses membres. La Corporation a en effet réagi aux recommandations de la Commission Rochon et dès le début de juin 1988, déposait un mémoire et rencontrait la Ministre Lavoie-Roux pour lui faire part de recommandations visant l'abolition de mécanisme de délégation d'actes et la cessation du recyclage.

La Corporation réagissait également au rapport de l'Association des Hôpitaux du Québec concernant les soins infirmiers, notamment en alertant ses membres des solutions préconisées dans ce rapport et en informant la presse électronique et écrite de la «facture» élevée présentée au public sans que des solutions plus réalistes aient été envisagées. De plus, de nombreuses interventions étaient faites auprès de la Ministre Lavoie-Roux, dont une demande de moratoire visant l'interdiction de toute fermeture de postes d'infirmières auxiliaires.

Enfin la Corporation s'adressait aux Présidents et directeurs généraux des établissements, des conseils régionaux et des associations du réseau de la santé et des services sociaux afin de les inviter à examiner de près les modes de gestion de leur personnel en soins infirmiers et l'application du processus de délégation des actes.

Ainsi, tout au long de l'année et à titre de Président, j'ai rencontré les personnes et les groupes avec qui il était possible de discuter pour faire avancer tous les aspects reliés à la profession. En plus de l'Office des professions, d'autres corporations professionnelles de la santé ont été rencontrées dont l'Ordre des infirmières concernant le dossier des actes délégués. Des discussions ont également eu lieu avec les associations d'employeurs et des centrales syndicales regroupant des membres de la profession. Enfin les média d'information ont été avisés de la position de la Corporation dès l'annonce de recommandations issues de rapport touchant l'organisation des soins infirmiers au Québec. Les membres de la Commission des Affaires sociales étaient également rencontrés afin de les sensibiliser à la problématique reliée à la profession.

En terme de représentation publique, la Corporation participait au salon de la santé et lançait en décembre 88 une campagne de

sensibilisation en vue de mieux faire connaître la profession. Un dépliant était dans un premier temps distribué à chacun des membres, pour ensuite être expédié, avec un présentoir, dans tous les centres hospitaliers et CLSC de la province. Ces dépliants servaient enfin de matériel de promotion et étaient insérés dans de nombreuses publications du domaine de la santé.

Une bonne gestion des dossiers au siège social de la Corporation permettait, par l'entremise de la revue «l'infirmière auxiliaire» d'établir une communication continue avec les membres de la profession. C'est d'ailleurs en nombre record que ces derniers participaient au congrès et à l'assemblée générale annuelle tenue à Laval en juin 88. C'est aussi avec beaucoup de satisfaction qu'ils assistaient aux conférences, visitaient les exposants, et prenaient part aux activités.

Avec affiches et macarons fournis par la Corporation, la journée provinciale de l'infirmière auxiliaire soulevait également un grand intérêt chez les membres et était soulignée dans toutes les régions.

En face d'un tel bilan, il m'est permis de constater que l'embauche de personnel compétent aux postes de directeur général, de Secrétaire et de directeur à la recherche et documentation, représente un atout majeur pour la Corporation: elle est d'abord en mesure de mieux contrôler ses affaires internes, et peut désormais s'orienter en fonction d'une stratégie d'action élaborée en regard de l'évolution des soins de santé; une stratégie d'action qui puisse donner l'occasion aux infirmières et infirmiers auxiliaires de bien se positionner en tant que professionnels de la santé et d'assumer pleinement leur rôle auprès du bénéficiaire.

Bien que ce positionnement puisse amener certains virages quant à la perception que nous nous faisons de notre pratique, la stratégie que la Corporation adoptera devra être examinée à long terme. Car c'est maintenant qu'il faut identifier nos objectifs pour demain. C'est maintenant qu'il faut choisir notre place dans cet environnement toujours en mouvement qu'est le système de santé du Québec.

Pour ce faire je compte sur l'appui des administrateurs et des membres de la profession, et comme par le passé, sur l'habituelle collaboration des permanents du siège social. En les remerciant tous sincèrement je souhaite que tous les efforts investis jusqu'à maintenant portent fruit au cours de la prochaine année.

Régis Paradis, inf. aux.
Président

Rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité au 31 mars 1989:

Claudette Blais Desrochers, inf. aux., **présidente**
Huguette Carpentier, inf. aux., enquêteur
Viola Adams, inf. aux., enquêteur
Cécile Ménard, inf. aux., enquêteur
Céline Dugas, inf. aux., enquêteur substitut
Joyce Lavoie, inf. aux., enquêteur substitut
Alfreda Comeau, inf. aux., enquêteur substitut
Diane Courchesne, inf. aux., enquêteur substitut
Louise Corriveau, inf. aux., secrétaire du comité

Mandat du comité

Tel que spécifié par le code des professions, le Comité d'inspection professionnelle est un comité permanent de la Corporation. Son mandat consiste à «surveiller l'exercice de la profession des membres». Le Comité administratif, après consultation auprès du Comité d'inspection professionnelle, approuve un programme de surveillance générale pour l'année en cours.

Le Comité d'inspection professionnelle peut, à la demande du Comité administratif ou de son propre chef, faire enquête sur la compétence professionnelle des membres de la Corporation, lorsqu'il le juge nécessaire. Suite à une visite de surveillance générale ou une enquête particulière, le Comité d'inspection professionnelle fait les recommandations qu'il juge adéquates. Dans le but d'améliorer la qualité des soins dispensés et ainsi assurer la protection du public, le Comité d'inspection professionnelle a le pouvoir de faire des recommandations au Comité administratif, relativement aux cours de formation continue instaurés par la Corporation afin de favoriser la mise à jour des membres.

Réunions

Les membres du Comité d'inspection professionnelle on tenu 8 réunions au cours du présent exercice.

Surveillance générale

Les membres du comité ont procédé à la visite de 15 établissements de santé au cours de l'année 1988-89. La liste de ces établissements apparaît ci-dessous.

Surveillance générale **1988-89**

Établissement	Nombre de membres dans l'établissement	Nombre de membres visités
C.H. de Lachine	55	34
Hôpital Bellechasse	44	23
C.H. Rouyn-Noranda	87	38
Hôtel-Dieu d'Amos	97	40
Hôpital la Providence à Magog	50	17
Foyer du Sacré-Coeur de Magog	10	4
Hôpital de la Baie des Ha! Ha!	64	27
Foyer de Bagotville	9	4
Hôpital Honoré-Mercier à St-Hyacinthe	134	61
C.A. L'Ermitage de St-Eustache	10	5
Manoir Pointe-Bleue de Ste-Marguerite	17	10
Hôtel-Dieu d'Arthabaska	83	64
C.H. de Trois-Pistoles	41	22
Pavillon Alphonse Rondeau de Lanoraie	5	3
Foyer Eventide à Montréal	10	4

Visites de surveillance générale par type d'établissement **1988-89**

Régions	C.H.C.D.	C.H.L.D.	C.A.H.	TOTAL
-07 Montréal	3		1	4
-10 Nord-Ouest Nouveau-Québec	2			2
-04 Bois-Francs Mauricie	1			1
-08 Laurentides			3	3
-05 Cantons de l'Est	1		1	2
-02 Saguenay Lac St-Jean		1	1	2
-03 Québec		1		1
TOTAL:				**15**

Enquêtes particulières

Il y a eu 4 demandes d'enquête particulière portant sur la compétence d'un membre.

Un membre a dû effectuer un stage de perfectionnement.

Faute de juridiction du comité d'inspection professionnelle, un dossier a été transmis au Syndic.

Deux dossiers demeurent ouverts - enquêtes en cours.

Le programme de surveillance générale prévu pour l'année 1988-89 a été respecté dans sa totalité et une visite supplémentaire a été ajoutée suite à une demande expresse de la part d'un employeur.

Cette année, les membres de la profession ont reçu la brochure intitulée «Indicateurs de compétence de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire». Ce document permet à l'infirmière auxiliaire de comprendre son rôle auprès des bénéficiaires et sert d'outil de travail aux membres du comité d'inspection professionnelle et aux enquêteurs. Tout au cours de l'année, les recommandations du comité ont été rédigées à partir de ces indicateurs.

En général, les recommandations ont porté sur le besoins fondamentaux des bénéficiaires, la communication de leurs besoins et les notes d'observation au dossier. Elles ont également porté sur la collaboration à la formation et à l'amélioration de la qualité des soins, sur la contribution de l'infirmière auxiliaire au bon fonctionnement de l'équipe de soins et sur la pratique des actes délégués.

Les enquêteurs ont constaté que les infirmières auxiliaires manifestaient une grande disponibilité, une approche humaine et rassurante auprès de leurs bénéficiaires. Dans les unités de psychiatrie visitées, la patience et la disponibilité des infirmières auxiliaires ont paru sans limite. Les enquêteurs à l'inspection professionnelle encouragent les membres à conserver une attitude professionnelle et à s'impliquer dans leur milieu respectif pour ainsi atteindre les objectifs que la Corporation s'est fixés, afin de répondre aux besoins des bénéficiaires en matière de santé.

Rapport d'activités du Syndic

Syndic: Richard Caron, inf. aux.

Discipline:

Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1989, 52 cas ont été signalés au Syndic.

- Plaintes non-fondées: 19
- Plaintes retenues avec avis explicites: 27
- Plaintes devant le Comité de discipline, concernant des infractions au Code de déontologie: 5
- Plainte devant le Comité de discipline, concernant des infractions au Code des professions (art. 155): 1

Utilisation illégale du titre réservé:

Le Syndic est mandaté pour intenter des poursuites judiciaires.

- Plaintes devant les Tribunaux, concernant des infractions à l'article 36p) du Code des professions: 24 chefs d'accusation.

Le Tribunal a imposé les amendes prévues au Code des professions.

Tribunal des professions:

Le Tribunal des professions siège au nombre de 3 juges. Il y a appel devant ce tribunal de toute décision du Comité de discipline, par le plaignant ou l'intimé.

- Dossier présenté par le plaignant: 1

L'audition de cette affaire sera entendue prochainement.

Conférences:

Le Syndic a rencontré des enseignants et des étudiants de l'option infirmière et infirmier auxiliaire de polyvalentes. Ces journées ont permis de vulgariser et de simplifier l'information déontologique en illustrant avec des cas types des décisions rendues par le Comité de discipline ou le Tribunal des professions.

Rapport des activités du Comité de discipline

Composition du Comité:
- Président: Michel Bolduc, avocat
- Membres: Estelle Fournier, inf. aux.
- Viviane Vézina, inf. aux.
- Lorne Croteau, inf. aux.
- Michel Fortier, inf. aux.
- Gisèle Larivière, inf. aux.
- Johanne Morin, inf. aux. (démission le 2 juin 1988)
- Secrétaire: Monique Beaudoin, avocat

Six (6) dossiers ont été traités devant le Comité de discipline pendant l'année.

Nombre et nature de plaintes reçues:
Concernant les devoirs et obligations envers le patient, les articles du Code de déontologie:

3.01.03: 4 chefs
«Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession».

3.01.05: 6 chefs
«Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé».

3.01.08a): 3 chefs
«Le membre doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son patient. A cette fin, le membre doit notamment:

a) S'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle.»

3.01.09: 2 chefs
«Le membre ne doit accomplir que les actes professionnels pour lesquels il est préparé en vertu de la formation qu'il a reçue; en cas d'urgence, lorsque la vie du patient est en danger, il doit référer le plus rapidement possible le patient aux personnes compétentes en tels cas».

4.01.01 f): 2 chefs
f) «distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes, incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.»

4.01.01 g): 1 chef
g) «s'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, de fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.»

Concernant l'article 155 du Code des professions:

Acte criminel référé par le Syndic: 1 cas

Le Syndic ou Syndic adjoint d'une corporation saisit le Comité de discipline, par voie de plainte, de toute décision définitive d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'un acte criminel qui peut faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement. Le Comité est tenu d'accepter la copie dûment certifiée de la décision judiciaire comme preuve de culpabilité et peut prononcer l'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions.

Nombre de plainte rejetée: aucune

Nombre et nature des sanctions imposées:
Réprimande, frais et déboursés: 1 cas
Réprimande, amende de 200$, frais et déboursés: 1 cas
Radiation temporaire de 3 mois, frais et déboursés: 1 cas
Réprimande, amende de 500$, radiation temporaire de 15 jours, frais et déboursés: 1 cas
Réprimande sévère, radiation temporaire de 6 mois, frais et déboursés: 1 cas.

Sanction à venir: 1 cas

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'année 1988-89, 6 réunions régulières et 1 réunion extraordinaire du Bureau ont eu lieu.

Les administrateurs ont notamment:

- procédé à l'élection des membres du Comité administratif pour 1988-89, du Comité de vérification des finances et du Comité de Congrès 89;
- délégué au Comité administratif les pouvoirs prévus aux articles 40, 41, 55, 86g), h), l) et r) du Code des professions;
- comblé les postes d'administrateurs vacants pour les régions de Montréal et des Cantons de l'est; élu Mme Denise Martin pour la région de Montréal, et Mme Cécile Couture-Leclerc pour la région des Cantons de l'est;
- adopté un projet de publication d'un feuillet d'information portant sur la profession infirmière infirmier auxiliaire;
- retenu les services d'une firme conseil pour la mise en oeuvre d'une étude de planification stratégique et procédé à l'élection de 3 membres du Bureau pour siéger sur un comité chargé de suivre de plus près le déroulement de cette étude;
- mandaté la firme Price Waterhouse à procéder à une étude de planification stratégique aboutissant à un plan de développement pour la Corporation d'une part, et à une recherche sur l'organisation des soins d'autre part;
- adopté un plan d'action pour les années 1989-90 et 1990-91, dans lequel sont stipulés les objectifs de chacun des services au Siège social;
- adopté le rapport du Comité des prévisions budgétaires 1989-91;
- adopté de nouvelles conditions de travail pour le poste à la présidence de la Corporation;
- étudié différents projets concernant l'implantation de structures régionales.

De plus, le Bureau a résolu:

- de former un comité de rédaction aux fins de supervision du contenu de la revue «l'infirmière auxiliaire»;
- de nommer Mme Sylvie Tremblay et M. Jacques Sirois à titre de membres au Comité de discipline;
- de nommer Mme Françoise Charest à titre d'enquêteur substitut au Comité d'inspection professionnelle;
- et enfin, que les administrateurs et dirigeants de la Corporation bénéficient d'une assurance responsabilité civile.

Rapport des Comités du Bureau

Comité directeur du plan de développement stratégique

Membres du Comité:
Régis Paradis, inf. aux., Président
Paul J. Thériault, Directeur général
Manon Boisvert-Lafleur, inf. aux., région de Montréal
Michèle Cyr, inf. aux. région de Montréal
Michèle Rochefort-Rivard, inf. aux. région des Bois-Francs, la Mauricie.

Ce comité avait pour mandat de suivre de près la réalisation des travaux de la firme conseil et de recevoir les rapports intérimaires et en faire la critique, tout en fournissant le point de vue de la Corporation.

Le mandat de la firme conseil est d'effectuer une étude du positionnement de notre Corporation dans le réseau de la santé et d'assister le Bureau dans l'élaboration d'un plan stratégique de développement dans le contexte de la mise sur pied de la Table de concertation provinciale en soins infirmiers.

Comité de congrès

Les membres du Comité de congrès pour l'année 1988-89 étaient:
Régis Paradis, inf. aux, Président
Hélène Dion-Beaupré, inf. aux.,
Jean-Carmel Lajoie, inf. aux.
Madeleine Dupuis, inf. aux.
Lisette Hébert, inf. aux.
Paul J. Thériault, Directeur général
Guylaine Chabot, La Secrétaire
Jeannine Robillard, Secrétaire de direction

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises. Le congrès et l'assemblée générale annuelle se tenaient les 1er, 2 et 3 juin 1988 au Centre des Congrès Sheraton Laval, sous le thème VIVRE SA PROFESSION D'INFIRMIERE AUXILIAIRE.

Des conférences intéressantes et quatre (4) ateliers dynamiques ont été présentés et le tout s'est clôturé par un souper. De nombreux prix de présence ont été offerts par des commanditaires.

Avec la participation de quelque 500 membres, la présence d'exposants, et une organisation planifiée avec les ressources humaines en place et les ressources financières prévues au budget, le congrès 1988 été un événement fort réussi.

Comité de vérification des finances et des prévisions budgétaires

Membres du comité:
Manon Boisvert-Lafleur, inf. aux., Trésorière
Lise Boivin, inf. aux.
Michèle Cyr, inf. aux.
Jacques Gaulin, inf. aux.

Le comité s'est réuni à deux reprises; 482 pièces, soit factures, comptes de dépenses, contrats, déboursés de salaires et autres documents choisis au hasard dans tous les secteurs d'activités de la Corporation ont été vérifiés.

Toutes les pièces vérifiées nous ont semblées conformes et répondent aux pratiques existantes.

Une attention spéciale a été portée aux recommandations du vérificateur externe.

Rapport des activités du Comité administratif

Pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, le Comité administratif s'est réuni 10 fois en réunion ordinaire.

En plus d'acquitter les tâches et responsabilités prévues au Code des professions et aux règlements de la Corporation, le Comité administratif a notamment:

- approuvé la délivrance de permis de la Corporation à de nouveaux membres, à des membres désirant se réinscrire ou à des membres ayant présenté une demande en vertu de la norme d'équivalence de diplômes;
- donné mandat au Président de combler le poste de Secrétaire et de Directeur recherche et documentation;
- étudié et adopté les états financiers pour chaque mois de l'année;
- radié du Tableau les membres n'ayant pas complété les modalités d'inscription avant la date fixée par le Bureau;
- pour l'organisation d'activités concernant la journée du 5 mai, accordé une aide financière de 100$ aux membres qui en ont fait la demande;
- adopté un projet de calendrier de visites de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle;
- étudié et adopté une série de recommandations déposées par le Comité de vérification des finances;
- retenu les candidatures de Mesdames Solange Neveu, Alfreda Comeau et Diane Courchesne aux fins de combler les postes d'enquêteurs substituts au Comité d'inspection professionnelle;
- adopté une politique concernant les conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre la Corporation et ses administrateurs;
- résolu que la Corporation soit présente à titre d'exposant au salon de l'auto-santé et des thérapies alternatives, ainsi qu'au salon des aînés.

Rapport d'activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire

Référence: Règlement constituant un comité de la formation concernant la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Membres au 31 mars 1988:

Mme Denyse Chouinard, inf. aux., responsable au service de la formation, représentant la Corporation (présidente du comité).

Mme Ghislaine Gaudreau, responsable de la programmation, secteur santé, représentante de la Direction générale de l'éducation des adultes, M.E.Q.

M. Romain Hudon, responsable des programmes, champ santé, représentant de la Direction générale de l'éducation des adultes, M.E.Q. ou Mme Lucile Hamel, responsable de l'organisation de la formation, secteur santé, représentante de la Direction générale de l'éducation des adultes, M.E.Q.

Mme Monique Forget, infirmière enseignante, représentant les enseignantes (C.S.R. Honoré Mercier).

Mme Denise Huot Renaud, conseillère pédagogique, représentant les commissions scolaires (Réseau Scolaire Chomedey de Laval).

Mlle Michèle Deschambault, étudiante, représentant les étudiants.

Mme Michèle Rochefort-Rivard, inf. aux. et administrateur, représentant la Corporation.

Mme Lisette Hébert, inf. aux. (secrétaire du comité).

Mandat du comité
Article 2.01

Le mandat du comité est de soumettre aux organismes ou groupements présentés au sein du comité, ainsi qu'à l'Office des professions, des recommandations au sujet des questions suivantes:

a) les programmes d'études conduisant à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire;
b) les examens et autres mécanismes d'évaluation;
c) les stages de formation professionnelle;
d) la formation continue.

Article 3.09

Les recommandations qui ne sont pas acceptées par les organismes ou groupements représentés au sein du comité sont retournées à ce dernier pour révision.

Réunions

Conformément au règlement précité, le comité a tenu trois réunions. Pour l'année 1988-89, ses principales activités ont porté sur:

- les cours de perfectionnement (entente M.E.Q., M.A.S.) offerts pour l'année 1988-1989 par le biais de l'Éducation des adultes;
- les stages d'actualisation des infirmiers(ères) auxiliaires;
- les cours d'infirmiers(ères) auxiliaires à l'Éducation des adultes;
- les champs cliniques utilisés par les stagiaires en formation;
- suivi et informations en regard de l'orientation et l'implantation du nouveau programme «Santé, Assistance et Soins infirmiers».

Suivi des recommandations du comité

- L'appellation du nouveau programme de formation infirmier(ère) auxiliaire recommandée par les membres du comité de la formation a été retenue par le M.E.Q.
- L'augmentation du seuil de réussite aux examens théoriques, secteur Éducation des Adultes, de 50% à 60% a été acceptée.
- Depuis janvier 1989, tout adulte qui s'inscrit à la formation d'infirmier(ère) auxiliaire suit le cours du «programme harmonisé».

De plus, les règles de sanction des études (dont le seuil de réussite) sont les mêmes pour les jeunes et les adultes.

Rapport d'activités des services professionnels

Service d'admission et d'évaluation des dossiers

Évaluation des dossiers d'admission et de réinscription au Tableau

Le secteur de l'évaluation a procédé à l'étude de 1021 dossiers qui ont été traités de la manière suivante:

- 594 nouveaux gradués du Québec ont obtenu le permis;
- 199 personnes se sont réinscrites après une absence du milieu hospitalier et 5 d'entre elles se sont vues recommander d'effectuer un stage d'actualisation professionnelle;
- 16 puéricultrices ont également obtenu le permis après avoir rencontré l'exigence du règlement concernant la norme d'équivalence de formation: cependant leur pratique professionnelle se limite aux enfants de 0 à 16 ans;
- 212 candidats de l'extérieur du Québec ont fait une demande d'équivalence de diplôme. De ceux-ci, 43 ont obtenu le permis dont 13 permis temporaires en conformité avec les dispositions de la Charte de la langue française;
- 165 demandes ont été refusées en raison de formation non équivalente ou incomplète. Plusieurs de ces candidats ont été dirigés dans les écoles d'infirmières auxiliaires afin de compléter leur formation. 4 personnes ont obtenu une autorisation spéciale du Président à l'effet d'utiliser le titre d'infirmière auxiliaire selon l'article 39 du Code des professions. Ces personnes détiennent un permis de travail de l'Immigration Canada mais sont en attente de leur statut d'immigrante reçue.

Colloques, congrès, réunions, rencontres et autres activités

- Présence aux événement suivants:
- Colloque sur la santé publique à Laval en avril;
- Colloque sur les maladies neuro-musculaires organisé par l'Hôpital Marie-Enfant en avril;
- Congrès en mai sur l'éthique dans l'hôpital organisé par l'Institut de recherches cliniques à l'Hôtel-Dieu de Montréal;
- Réunion au Ministère de l'Éducation sur la désexisation des titres au niveau des volumes scolaires;
- Rencontre avec une représentante de la Fédération des collèges concernant les reconnaissances d'acquis;
- Congrès annuel de la Corporation les 2 et 3 juin à Laval;
- Rencontre avec une conseillère pédagogique à la CECM concernant nos candidats immigrants qui ont besoin de compléter leur formation en juillet;
- Congrès sur la santé communautaire organisé à Québec par l'Association de la santé publique canadienne en juillet;
- Réunion à la Commission de formation professionnelle;
- Réunions régulières du comité de gestion;
- Rencontre avec les représentants de l'Office des professions;
- Rencontre avec la D.S.I. de l'Hôpital Ste-Justine concernant le statut des puéricultrices, en compagnie du Syndic de la Corporation;
- Colloque sur la santé mentale organisé par la Fondation des maladies mentales, en collaboration avec la Corporation des conseillers en relations industrielles au Palais des congrès à Montréal;
- Réunion de la C.E.G.M.I.A;
- Colloque sur le vieillissement organisé par l'Association des maladies mentales section Québec;
- Étude en comité du rapport de l'A.H.Q. sur la main-d'oeuvre;
- Organisation d'un stage de perfectionnement pour un membre jugé incompétent et suivi dans ce dossier;
- Séminaire de 2 jours en vue de préparer un plan de stratégie et des objectifs pour la Corporation;
- Organisation et participation à un cours de perfectionnement de 45 heures en toxicomanie à Montréal.

Service d'inspection professionnelle

- Les principales activités du services d'inspection professionnelle visaient à:
- Déterminer des objectifs concrets pour améliorer les services offerts par l'inspection professionnelle;
- S'assurer d'une planification budgétaire adéquate pour le fonctionnement du service et la tenue des réunions du comité d'inspection;
- Élaborer un programme de visites de surveillance générale en fonction du budget alloué;
- Présenter un projet de calendrier de visites aux membres du comité administratif;
- Organiser et planifier les visites;
- S'assurer que les membres en règle et tout nouveau membre admis à la Corporation reçoivent «les indicateurs de compétence»;
- Recommander de nommer 3 nouveaux enquêteurs substituts pour assister les membres du comité d'inspection professionnelle;
- Augmenter le nombre de visites de surveillance générale;
- Expédier aux infirmières auxiliaires les recommandations des membres du comité, suite aux visites de surveillance générale;
- S'assurer que les établissements de santé qui on commandé «les indicateurs de compétence» les reçoivent.

Service aux membres

Au cours de l'année 1988-89, la direction des services aux membres a été amenée à travailler dans plusieurs sphères d'activités mais principalement en assurant aux membres de la profession une présence soutenue dans les établissements et en offrant un support constant dans les différents dossiers qui touchent la profession.

Plusieurs établissements ont bénéficié de réunions générales, alors que pour certains autres, ces rencontres se sont faites à l'intérieur des comités locaux d'infirmières auxiliaires.

On dénotait dans ces réunions beaucoup d'inquiétude et de questionnements face à l'avenir de la profession, compte tenu d'une part de la multitude de rapports rendus publics au cours de l'année et d'autre part de la mise sur pied de politiques ou procédures qui visaient à restreindre davantage le champ de pratique des membres. La notion de responsabilité professionnelle a été soulevée à maintes reprises, car il semble que les directeurs de soins ont introduit une notion de contrôle des activités professionnelles des infirmières auxiliaires qui soulève beaucoup d'ambiguïté et place l'infirmière auxiliaire sous la tutelle des infirmières et ce même si cette notion de contrôle ne s'appuie sur aucune disposition légale qui pourrait la justifier.

Un grand nombre d'avis juridiques ont été acheminés dans les établissements afin d'informer les membres des droits qui leur sont reconnus en vertu du Code des professions et de la réglementation professionnelle.

La direction des services aux membres a également été associée à plusieurs dossiers et mémoires présentés au cours de l'année. Ces travaux touchaient la Commission Rochon, le Ministère de l'Éducation et le service de la formation de la C.P.I.I.A.Q. pour l'élaboration du nouveau programme de formation initiale.

La direction des services aux membres était présente lors de la consultation de la Ministre Lavoie-Roux suite aux travaux de la Commission Rochon et à la Table de concertation sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers.

Diverses associations du réseau ont été rencontrées, notamment l'A.H.Q., l'A.C.A.Q. et l'Ordre des podiatres.

Un projet de structure de liaisons a été déposé au Bureau de la Corporation, mais le type de structure à mettre en place n'a pas encore été déterminé. Le projet initial vise à développer un mécanisme de liaison avec les membres dans chacun des établissements du réseau, afin de pouvoir acheminer et recueillir de l'information susceptible de les aider.

Par le biais d'un agent de liaison élu par les infirmières auxiliaires de chaque établissement, la Corporation aurait ainsi un lien direct avec tous ses membres.

La possibilité d'obtenir des données statistiques concernant de nombreux aspects de la

pratique de la profession ainsi les coûts minimes reliés à ce projet sont parmi les avantages de la mise en place d'une telle structure.

Liste des établissements où une rencontre générale ou une rencontre avec le comité local d'infirmières auxiliaires a eu lieu:

C.H. Hôtel-Dieu de Montréal, C.H. Charles-Lemoyne, Les Jardins de Laval à Trois-Rivières, C.H. Honoré-Mercier, St-Hyacinthe, C.H. St-Luc, C.H. de l'Amiante à Thetford-Mines, C.A. Foyer St-Laurent, Hôpital St-Julien à St-Ferdinand d'Halifax, C.H. La Malbaie, C.H. L'Enfant-Jésus de Québec, Résidence Maisonneuve, C.H., Hôtel-Dieu d'Arthabaska, C.H. Thoracique de Montréal, C.A. Pavillon Louvain, C.H. Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, C.H. de Mont-Laurier

Service de la formation

Cette année, les écoles suivantes furent visitées:
Pavillon La Forêt, Amos, secteur jeunes;
Centre 24 juin, Sherbrooke, secteur jeunes;
Polyvalente Laure-Conan, Chicoutimi, secteurs jeunes et adultes;
Polyvalente Ulric-Huot, Beauport, secteur adultes;

C.E.C.Q., Québec, secteurs jeunes et adultes;
Polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, secteur jeunes;
Polyvalente Marie-Rivier, Drummondville, secteur jeunes;
Centre Pontiac, Fort-Coulonge, secteur adultes;
Polyvalente de l'Ile, Hull, secteurs jeunes et adultes;
Polyvalente de Lorretteville, Lorretteville, secteur jeunes;
Polyvalente de Thetford-Mines, Thetford-Mines, secteurs jeunes et adultes;
Polyvalente Ste-Ursule, Trois-Rivières, secteur jeunes;
Polyvalente Chanoine Armand Racicot, St-Jean-Sur-Richelieu, secteur jeunes;
Polyvalente Le Boisé, Victoriaville, secteur jeunes;
Polyvalente Baie St-François, Valleyfield, secteur jeunes;
Polyvalente Paul Hubert, Rimouski, secteur jeunes;
Polyvalente Val Mauricie, Shawinigan-Sud, secteur jeunes;
École Notre-Dame-de-la-Trinité, St-Georges de Beauce, secteur jeunes.

- Une rencontre a eu lieu avec la représentante de la Commission de formation professionnelle, région Métropolitaine, pour faire part de nos demandes de perfectionnement;
- un cours de soins des pieds a été offert à Montréal au Centre Pierre-Dupuy, 14 membres se sont inscrits;
- un cours de soins des pieds a été offert à Laval, au Centre Professionnel Compétences 2000, 12 membres se sont inscrits;
- un cours en toxicomanie fut mis sur pied au CEGEP du Vieux Montréal, 14 membres se sont inscrits;
- le cours de perfectionnement sur les actes délégués (STB-144) a été rendu disponible en 1988-1989;
- L'aide financière apportée par la Commission de Formation Professionnelle a été de 16,850$;
- Une rencontre a eu lieu avec les représentantes de l'Association Québécoise des professeures de Santé, le 25 novembre 1988;
- Des rencontres eurent lieu avec les représentants de la maison d'enseignement Québillon, en vue d'offrir des cours de perfectionnement à nos membres;
- Présence à une journée professionnelle aux écoles de Mont-Laurier et de Rimouski;
- Autorisation du M.E.Q. pour l'actualisation de 78 infirmiers(ères) auxiliaires par le biais des Commissions Scolaires. Ainsi, cinq groupes: un à Québec, un à Laval, un à Chicoutimi et deux à Montréal, bénéficieront d'une mise à jour de leurs connaissances;
- Plusieurs rencontres eurent lieu tout au long de l'année au M.E.Q. afin de donner notre avis sur les orientations, les buts et les objets de formation pour le programme initial: «Santé, Assistance et Soins infirmiers» donnant accès la profession infirmier(ère) auxiliaire;
- Une rencontre avait lieu avec les représentants de l'Ordre des Podiatres, la C.P.I.I.A.Q. et le M.E.Q. La rencontre

avait pour objet d'éclaircir la situation en ce qui a trait à la pratique des soins des pieds, de vérifier les impacts sur l'orientation du nouveau programme et enfin d'établir un dialogue avec les podiatres;

- Participation au Congrès de l'Association Québécoise des Professeures de Santé, les 5 et 6 mai 1988 à Drummondville;
- Rencontre avec les représentants du SPSSS (Services de Placement du Secteur de la Santé et des Services Sociaux) pour favoriser l'actualisation de nos membres;
- Obtention de la Charte de la Commission des Écoles de Gardes-malades et infirmiers auxiliaires de la Province de Québec; cette charte permettra à la Corporation d'offrir des cours de perfectionnement, de formation continue et d'actualisation à ses membres;
- Une aide financière totalisant 2,211.50$ en guise d'encouragement pour les membres qui ont suivi des cours de formation continue ou de perfectionnement, a été allouée cette année à treize d'entre eux:
- formation continue: 1,286.50$ pour 8 candidats(es)
- perfectionnement: 925$ pour 5 candidats(es).

Service de recherche et documentation

Au cours de l'année 1988-89, le centre de recherche et documentation a fait l'acquisition de 55 nouveaux volumes répertoriés dans 65 vedettes-matières reliées aux soins infirmiers et à la santé. 167 documents fichés sous 176 sujets différents ainsi que 197 numéros de périodiques sont également venus enrichir la collection du centre de documentation.

En vue d'une visibilité accrue des infirmières auxiliaires dans le réseau, des affiches pour la journée provinciale de l'infirmière auxiliaire et le congrès annuel de la Corporation ont été expédiées dans tous les établissements de santé où une infirmière auxiliaire travaille. De plus, des macarons pour la journée du 5 mai ont été préparés et transmis à tous les membres qui en faisaient la demande. Les média d'information ont enfin été avisés de la tenue de ces deux événements.

Une campagne de sensibilisation axée sur les services offerts par les membres de la profession a été lancée: des présentoirs et dépliants ont servi d'outils de promotion et ont été déposés dans les centres hospitaliers, et les CLSC. De plus des dépliants ont été acheminés aux CRSSS et insérés dans des publications pertinentes.

Quatre numéros de la revue l'infirmière auxiliaire ont été publiés et expédiés à tous les membres ainsi qu'à de nombreux intervenants du réseau. L'effort consacré à un contenu rédactionnel et une présentation graphique de qualité a permis d'une part de soulever l'intérêt des membres, et d'autre part de diffuser l'information nécessaire à une meilleure compréhension des actions entreprises par la Corporation.

Enfin la Corporation, en tenant un kiosque au Salon de la santé globale, a pu rencontrer le public et faire connaître les services offerts par ses membres.

Rapport de la trésorière

Au terme de ce second mandat, il me fait plaisir de vous faire part de mes principales activités pour l'exercice terminé au 31 mars 1989.

Étant préoccupée par le respect de la répartition des budgets, j'ai d'abord examiné périodiquement l'évolution des revenus et dépenses de la Corporation.

Le suivi de dossiers importants tant sur le plan professionnel que sur le plan de la gestion, m'a permis de constater que les sommes d'argent ont été utilisées à bon escient notamment en respectant les objectifs que la Corporation s'était donnés.

Tel que le Bureau ou l'assemblée générale annuelle l'avait demandé, je me suis assuré du respect de toutes les sommes prévues concernant les dossiers tels que:

- l'implication des membres face à la journée provinciale de l'infirmière auxiliaire;
- le congrès-exposition de 1988;
- les modalités contractuelles et la rémunération des cadres;
- la publication d'importants rapports face aux positions énoncées par l'Association des Hôpitaux du Québec;
- la volonté des membres de promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire;
- ainsi que la politique de remboursement des frais reliés au perfectionnement de nos membres.

J'ai également dû tenir compte des dépenses reliées à certains dossiers particuliers jugés prioritaires par le Bureau soit: la poursuite civile intentée contre l'ex-présidente et la démarche de planification stratégique entreprise par la Corporation, mais en respectant les limites prévues à ce chapitre.

Afin de maintenir un contrôle plus accru de nos finances, le Comité permanent de vérification des finances, avec ma collaboration, a procédé, par un système de pige, à la vérification des déboursés dans tous les secteurs d'activités.

Une attention particulière fut apportée à la présentation du bilan au 31 mars 1989 afin de bien refléter la nature des avoirs de la Corporation.

En termes de résultats, nous pouvons donc être fiers de notre performance collective, puisque tous les dossiers qui ont été traités au cours de l'année demeurent au coeur des préoccupations professionnelles des infirmières et infirmiers auxiliaires.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, j'ai participé à la préparation du budget des 2 prochaines années afin de m'assurer d'abord que les sommes d'argent allouées répondent à nos futurs besoins et ensuite, que la Corporation continue d'appliquer les principes d'une saine gestion financière.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner l'excellent travail et la disponibilité de toute l'équipe des permanents du Siège social ainsi que l'appui des membres du Comité administratif et du Bureau.

Merci à tous.

Manon Boisvert Lafleur

Manon Boisvert, inf. aux.
Trésorière

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Corporation professionnelle
des infirmières et infirmiers auxiliaires
du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et le bilan du fonds de stabilisation au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent net cumulatif des revenus sur les dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact de ses affaires au 31 mars 1989 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair

Comptables agréés
Le 21 avril 1989

État des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Revenus		
Cotisations	2 169 934 $	2 192 740 $
Inscriptions et admissions à la pratique	28 616	28 411
Revenus d'examens et de publications	1 652	1 834
Ventes de médailles	3 212	7 961
Congrès	16 085	17 270
Intérêts sur dépôts à terme	108 929	62 969
Autres	42 350	20 213
	2 370 778	**2 331 398**
Dépenses – Annexe		
Service aux membres	283 628	280 317
Surveillance et enquête	105 233	98 216
Formation	72 197	89 649
Recherche et documentation	248 201	325 092
	709 259	**793 274**
Discipline	86 144	78 507
Activités de gestion		
Assemblée générale annuelle	19 458	36 672
Bureau	74 458	73 830
Comités administratifs	9 775	18 597
Comités de bureau	14 537	23 797
Direction générale	607 131	503 615
Informatique	101 479	194 139
Secrétariat général	94 023	143 684
Gestion financière	56 241	58 069
Gestion des ressources humaines	—	60
Gestion des équipements et de l'immeuble	244 623	260 249
	1 221 725	**1 312 712**
	2 017 128	**2 184 493**
Excédent des revenus sur les dépenses	**353 650 $**	**146 905 $**

État de l'excédent net cumulatif des revenus sur les dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Solde au début de l'exercice	(139 720) $	(268 405) $
Excédent des revenus sur les dépenses	353 650	146 905
Affectation à l'avoir net en capital	—	(18 220)
Affectation de l'avoir net en capital	24 435	—
Solde à la fin de l'exercice	**238 365**	**(139 720) $**

Bilan au 31 mars 1989

Actif

	1989	1988
Actif à court terme		
Encaisse	675 664 $	250 709 $
Certificats de dépôt	1 209 300	1 319 940
Débiteurs	9 775	6 827
Intérêts courus à recevoir	10 347	8 688
Stocks de médailles et de bagues	3 583	4 223
Stock de papeterie et fournitures	21 351	24 548
Frais payés d'avance	41 703	38 802
	1 971 723	**1 653 737**
Placements	3 838	3 838
Immobilisations (notes 2 et 3)	866 783	916 439
	2 842 344 $	**2 574 014 $**

Passif

Passif à court terme		
Frais courus	227 901 $	28 825 $
Cotisations perçues d'avance	1 509 295	1 768 470
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	11 342	9 222
Obligation découlant d'un contrat de location – acquisition – tranche à court terme	18 533	15 842
	1 767 071	**1 822 359**
Dette à long terme (note 4)	472 216	483 715
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	21 680	40 213
Avoir (Excédent cumulatif des revenus sur les dépenses)		
Avoir net en capital	343 012	367 447
Excédent net cumulatif des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	238 365	(139 720)
	581 377	**227 727**
	2 842 344 $	**2 574 014 $**

Au nom de la Corporation,

Régis Paradis, président

Manon Boisvert Lafleur, trésorière

Fonds de stabilisation
Bilan au 31 mars 1989

ACTIF		
	1989	1988
Actif à court terme		
Fonds détenu par l'assureur (notes 6 et 8)	337 113 $	185 546 $

SOLDE DU FONDS DE STABILISATION		
Solde au début	**185 546 $**	**36 261 $**
Ajouter :		
Recettes		
Revenus d'intérêt	27 900	12 608
Contributions de l'exercice	138 990	147 060
	166 890	159 668
Déduire :		
Déboursés		
Réclamations	5 658	1 000
Frais d'impression et d'envoi	9 665	9 383
	15 323	10 383
Solde à la fin (notes 6 et 8)	**337 113 $**	**185 546 $**

Au nom de la Corporation,

Régis Barrette, président

Manon Boisvert Lafleur, trésorière

État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Activités d'exploitation		
Fonds de roulement utilisé pour l'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	353 650 $	146 905 $
Amortissement	70 162	79 265
Perte sur disposition d'immobilisations	—	29 181
	423 812	**255 351**
Variations des composantes du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 948)	12 197
Intérêts courus à recevoir	(1 659)	14 984
Stocks de médailles et de bagues	640	933
Stock de papeterie et fournitures	3 197	3 711
Frais payés d'avance	(2 901)	21 388
Frais courus	199 076	(84 818)
Cotisations perçues d'avance	(259 175)	551 816
	(63 770)	**520 211**
Encaisse provenant de l'exploitation	360 042	775 562
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations	(21 131)	(74 582)
Disposition d'immobilisations	625	8 791
Encaisse utilisée pour l'investissement	(20 506)	(65 791)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme	(9 379)	(8 246)
Diminution d'un contrat de location- acquisition	—	(33 769)
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(15 842)	63 091
Encaisse (utilisée pour le) provenant du financement	(25 221)	21 076
Augmentation de l'encaisse	314 315	730 847
Encaisse, au début	1 570 649	839 802
Encaisse, à la fin	**1 884 964 $**	**1 570 649 $**
Aux fins du présent état, l'encaisse se compose de ce qui suit :		
Encaisse	675 664 $	250 709 $
Certificats de dépôts	1 209 300	1 319 940
	1 884 964 $	**1 570 649 $**

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 1989

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, et comprennent les conventions suivantes :

Stocks

Les stocks sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

Placements

Les placements consistent en des investissements dans des oeuvres d'art et sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier, la bâtisse et l'équipement de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif. L'équipement pour informatique et le matériel acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la méthode de la ligne droite.

Matériel loué

Le matériel loué en vertu d'un bail stipulant un transfert de presque tous les avantages et les risques inhérents à la propriété, est comptabilisé comme un «contrat de location-acquisition». On a donc comptabilisé un actif et un passif correspondant.

Les autres installations louées sont comptabilisées comme des contrats de location-acquisition.

2. Immobilisations

	1989			1988	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
Terrain	60 700 $	— $	60 700 $	60 700 $	—
Bâtisse	819 533	117 426	702 107	739 060	5 %
Mobilier et équipement de bureau	231 840	133 490	98 350	106 789	20 %
Équipement pour informatique	154 043	148 417	5 626	9 890	20 %
	1 266 116 $	**399 333 $**	**866 783 $**	**916 439 $**	

L'amortissement de l'exercice s'élève à 70 162 $ (79 265 $ en 1988).

3. Matériel loué

Matériel acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition

	1989	1988
Coût	63 091 $	63 091 $
Moins amortissement cumulé	21 251	3 230
	41 840 $	59 861 $

Le mobilier et l'équipement de bureau inclut le coût de ce matériel. Ce matériel est amorti sur la durée du bail.

La dépense d'amortissement de l'exercice de 18 021 $ (3 230 $ en 1988) est incluse avec l'amortissement du mobilier.

4. Dette à long terme

	1989	1988
Emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de 12,25 %, remboursable en mensualités égales de 5 575 $ jusqu'en janvier 2007, garanti par l'immeuble	483 558 $	492 937 $
Moins tranche échéant à moins d'un an	11 342	9 222
	472 216 $	483 715 $

Les remboursements exigibles pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1990 –	11 342 $
1991 –	12 731
1992 –	14 291
1993 –	16 042
1994 –	18 007
	72 413 $

Le poste des frais d'intérêt inclut 55 882 $ (55 827 $ en 1988) concernant la dette à long terme.

5. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

Paiements annuels minimums prévus au cours des exercices à venir en vertu d'un contrat de location-acquisition expirant le 25 mai 1991 et solde annuel de l'obligation correspondante :

	1989	1988
Total des paiements minimums prévus dans le bail		
Exercice se terminant le 31 mars		
1989	— $	23 891 $
1990	23 891	23 891
1991	23 891	23 891
	47 782	71 673
Moins intérêts capitalisés à 12 %	7 569	15 618
	40 213	56 055
Moins tranche à court terme	18 533	15 842
	21 680 $	40 213 $

Le poste des frais d'intérêt inclut 8 049 $ (9 116 $ en 1988) concernant ces obligations.

6. Constitution d'un fonds de stabilisation

La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a constitué un fonds dans le but de stabiliser les coûts d'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. La Corporation assumera les deux tiers (2/3) de tous les déboursés effectués aux termes du contrat d'assurance responsabilité professionnelle alors que l'assureur assumera l'autre tiers (1/3). La Corporation versera annuellement au fonds de stabilisation un montant représenté par la différence entre une contribution minimale au programme d'assurance de 10 $ par membre et la prime annuelle par membre établie par l'assureur.

Le fonds de stabilisation est détenu par l'assureur en gage de toute obligation de la Corporation.

L'assureur s'est engagé à gérer de façon exclusive le fonds de stabilisation et le contrat d'assurance-responsabilité professionnelle.

Les placements effectués par l'assureur avec les fonds détenus pour le fonds de stabilisation sont gérés avec l'ensemble des placements de l'assureur.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassifiés pour les rendre comparables à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

8. Éventualité

Les fonds détenus par la Compagnie d'assurances La Capitale pour le fonds de stabilisation ne sont pas administrés par une fiducie indépendante. En cas de pertes importantes subies par La Capitale qui mettraient en cause sa viabilité, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec n'a pas la garantie de récupérer en tout ou en partie les fonds détenus par l'assureur dans le fonds de stabilisation.

Tableau des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Salaires	664 262 $	632 562 $
Honoraires de présences	91 064	97 492
Avantages sociaux	68 002	64 148
Frais juridiques	29 020	71 551
Frais de vérification	8 500	8 500
Honoraires professionnels	227 002	295 131
Interprètes et conférenciers	2 856	4 250
Frais de déplacements	55 384	64 744
Frais de séjour	90 902	94 668
Frais de séjour et de déplacements du président	25 351	23 731
Frais de poste	52 515	59 230
Expédition extérieure	7 201	9 644
Téléphones et télégrammes	34 288	34 248
Publicité et promotion	36 363	40 048
Frais informatique	2 905	2 840
Imprimerie et photocopie	85 351	100 434
Rapport annuel	7 437	4 480
Fournitures et matériel	23 473	24 640
Documentation	4 475	3 708
Fournitures diverses	3 730	6 289
Graphistes et photographes	3 827	7 608
Rédaction et traduction	4 439	9 530
Entretien et réparations	13 269	19 501
Entretien d'équipement	14 367	13 949
Assurance générale	5 234	2 696
Taxes	41 203	43 235
Location d'équipement et de salle	33 231	20 287
Intérêt	55 882	55 826
Électricité	13 078	11 775
Intérêt sur obligation – contrat de location-acquisition	8 049	9 116
Amortissement – équipement informatique	4 265	25 432
Amortissement – bâtisse	36 953	35 501
Amortissement – mobilier	28 944	18 332
Cotisation – Conseil Interprofessionnel du Québec	14 275	13 656
Assurance responsabilité professionnelle	71 951	71 286
Contribution au fonds de stabilisation	138 990	147 060
Frais divers	9 090	8 184
Perte sur disposition d'immobilisations	—	29 181
	2 017 128 $	**2 184 493 $**

Statistiques sur le tableau 1988-1989

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1988.

	Régulier	Temporaire	Total
• Membres en règle	18,207	27	18,234
— infirmières auxiliaires	16,545	27	16,572
— infirmiers auxiliaires	1,662	—	1,662
• Membres radiés	1,967	4	1,971

À la fermeture du tableau en date du 31 mars 1989.

	Régulier	Temporaire	Total
• Membres en règle	19,834	26	19,860
— infirmières auxiliaires	17,977	24	18,001
— infirmiers auxiliaires	1,857	2	1,859
• Nouveaux admis	617	13	630
• Réinscriptions des radiés	799	(2)	797
• Réouverture de dossiers	211	(12)	199
• Membres radiés	1,168	6	1,174

Statistiques sur le tableau 1989-1990

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1989.

	Régulier	Temporaire	Total
• Membres en règle	17,974	19	17,993
— infirmières auxiliaires	16,304	18	16,322
— infirmiers auxiliaires	1,670	1	1,671
• Nouveaux admis	52	2	54
• Réouverture de dossiers	109	—	109
• Membres radiés	2,088	9	2,097

Statistiques sur le tableau 1988-1989

Selon les régions électorales

	NOMBRE	(en %)
1. BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE, CÔTE NORD	1,228	6.18
2. SAGUENAY, LAC ST-JEAN	1,195	6.02
3. QUÉBEC	4,543	22.88
4. BOIS FRANCS, LA MAURICIE	2,038	10.26
5. CANTONS DE L'EST	864	4.35
6. RIVE-SUD	930	4.68
7. MONTRÉAL	6,472	32.59
8. LES LAURENTIDES	1,097	5.52
9. L'OUTAOUAIS	827	4.16
10. NORD-OUEST, NOUVEAU QUÉBEC	504	2.54
AUTRES PROVINCES	133	0.67
ÉTATS-UNIS	12	0.06
AUTRES PAYS	17	0.09
TOTAL	**19,860**	**100.00**

Selon les secteurs d'activités

	NOMBRE	(en %)
**** CENTRE HOSPITALIER**	**12,217**	**61.52**
• SOINS GÉNÉRAUX	3,179	16.01
• SOINS POUR CONVALESCENTS	101	0.51
• SOINS POUR MALADES À LONG TERME	1,660	8.36
• SOINS SPÉCIALISÉS	605	3.05
• SOINS ULTRA-SPÉCIALISÉS	45	0.23
• SOINS DE COURTES DURÉES	3,165	15.94
• SOINS DE LONGUES DURÉES	2,090	10.52
• SOINS PSYCHIATRIQUES	479	2.41
• AUTRES	893	4.49
**** CENTRE D'ACCUEIL**	**3,910**	**19.69**
• HÉBERGEMENT	1,490	7.50
• RÉHABILITATION	59	0.30
• RÉADAPTATION (PHYSIQUE/MENTALE)	166	0.84
• TRANSITION	15	0.08
• HÉBERGEMENT À COURT TERME	14	0.07
• HÉBERGEMENT À LONG TERME	1,697	8.54
• AUTRES	469	2.36
**** SANTÉ COMMUNAUTAIRE**	**241**	**1.21**
• C.L.S.C.	128	0.64
• D.S.C.	1	0.01
• INDUSTRIE	11	0.06
• AUTRES	101	0.50
**** AUTRES**	**706**	**3.55**
• INDUSTRIE	28	0.14

	NOMBRE	(en %)
• AGENCE / RÉGISTRE	153	0.77
• BUREAU DE MÉDECIN	75	0.38
• CLINIQUE MÉDICALE	97	0.49
• COLLÈGE	9	0.05
• COMMISSION SCOLAIRE	12	0.06
• CORPORATION PROFESSIONNELLE	4	0.02
• CROIX ROUGE	2	0.01
• C.S.S.T.	1	0.01
• GARDERIE	8	0.04
• GOUVERNEMENT (CENTRE DE DÉTENTION)	16	0.08
• MILIEU DE L'ÉDUCATION	14	0.07
• FORCES ARMÉES	4	0.02
• AUTRES	283	1.42
(NON-DISPONIBLE)	1,770	8.91
SANS EMPLOI	1,016	5.12
TOTAL	19,860	100.00

Liste des administrateurs régionaux
au 31 mars 1989

Personnel du siège social
au 31 mars 1989